

CONCOURS MON BEAU SAPIN REGLEMENT 2020

ARTICLE 1 : PARTICIPATION

Peuvent s'inscrire au concours, tous les habitants, de la commune de Salleboeuf à l'exception des membres du jury, de l'ensemble du conseil municipal et des membres du bureau de l'association des parents d'élèves.

Est admis à participer au concours, tout candidat s'étant inscrit avant le 11 décembre 2020 minuit.

ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS

Elles sont reçues à la mairie de Salleboeuf, au service "Accueil" ou par mail : monbeausapin2020@gmail.com pour le 11 décembre 2020 au plus tard.

ARTICLE 3 : CRITERES

Décoration d'un sapin :

Il peut être naturel, synthétique, en bois ou en tous autres matériaux.

La notation sera fonction :

- de l'esthétique,
- de l'originalité,
- de l'harmonie (choix et unité des couleurs et des éléments du décor)
- de la notion de développement durable (matériaux utilisés, bois, cartons...)

ARTICLE 4 : VALIDATION

Pour valider votre participation au concours, la photo de votre sapin devra nous parvenir au plus tard le **18 DECEMBRE 2020 AVANT MINUIT**.

La photo devra être déposée en mairie à l'accueil avec au dos vos NOM PRENOM et coordonnées ou envoyée par mail : monbeausapin2020@gmail.com au format JPEG ou PNG.

ARTICLE 5 : JURY

Le jury est composé :

- d'élus membres du Conseil Municipal de Salleboeuf désignés par les commissions associations et école,
- de représentants du bureau de l'association des parents d'élèves,

Le jury notera toutes les photos des sapins reçues lors d'une commission extraordinaire qui se réunira la première semaine de janvier 2021.

Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

ARTICLE 6 : PALMARES ET PRIX

Le classement définitif et la répartition des prix seront déterminés par le jury qui consignera ses choix sur un procès-verbal signé par tous les membres.

Les lauréats, se verront remettre leurs récompenses samedi 16 janvier 2021 (date heure et lieu à confirmer en fonction des restrictions sanitaires à respecter à ce moment là)

Les gagnants seront contactés par téléphone.

Les prix du jury :

Les trois premiers prix du concours "MON BEAU SAPIN" auront la photo de leur œuvre sur les supports de communication de la commune et sur ceux de l'APEES ainsi que des bons d'achats à utiliser dans les commerces de la commune.

Les prix coup de cœur :

Un diplôme coup de cœur "Mon beau sapin 2020 "sera délivré aux 4 autres finalistes avec également la remise de bons cadeaux à utiliser dans nos commerces locaux.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION

Les photos pourront être transmises à la presse et intégrées dans les outils de communication de la Mairie comme de l'APEES (magazine, newsletter, page Facebook et site internet). Les gagnants autorisent les organisateurs à utiliser leurs noms, prénoms, photos et vidéos dans le cadre de tout message sur tout support sans que cette autorisation ouvre le droit à des contreparties.

ARTICLE 9 : REGLEMENT DU CONCOURS

Le présent règlement est consultable en ligne sur le site de la mairie. Il est soumis à la loi française. Ce règlement sera adressé gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : Mairie de Salleboeuf – 3 Avenue de La Tour - 33370 SALLEBOEUF



Commune de
SALLEBOEUF

